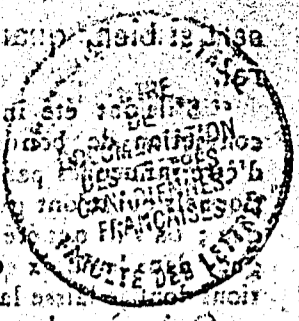


L. Boissonault & Co

074
A 694

L'ARGUS, JOURNAL ELECTORIQUE.



OMNIA EXSEQUI DECET.

Vol. I.]

TROIS-RIVIERES, SAMEDI, LE 9 SEPTEMBRE, 1826.

[N. 3.]

IMPRIME ET PUBLIE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Royale.

Le Prix de la Souscription est de CINQ
Chelins, pour Trois Mois de publication,
outre les frais de Poste, payables dans le
cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...à..... Québec,
- Et chez Mr. F. Lemaitre, }
- Mr. Charles B. Pasteur, } Montreal,
- Et Mr. James Lane, }
- Mr. Louis Gonzague Nolin, ... L'Assomption,
- Mr. H. Olivier, Berthier,
- Mr. T. L. Chalon, Rivière du Loup,
- Mr. Jean Chaurette, Yamachiche,
- Mr. Louis Marcoux, Yamaska,
- Mr. Guillaume Smith, La Baie,
- Mr. Thomas Fortier, M. D., Gentilly,
- Mr. Pierre A. Dorion, Ste. Anne.

(POUR L'ARGUS)

Mr. l'Editeur,

Je suis un de ces hommes, n'en déplaise à quelques uns, qui n'aiment pas qu'on leur dise des injures, surtout lorsque pour mieux faire sentir les épines, l'on a le soin de jeter des fleurs, afin que les gens qui ne s'en doutent pas, ne s'en fassent qu'une blessure plus profonde. En effet on me pardonnera bien, ainsi qu'aux personnes de mon goût, de me récrier un peu, lorsque je m'aperçois de concert avec eux, qu'après nous avoir traité de la pareille façon, l'on porte l'outrage jusqu'au point de venir avec assurance, réclamer comme chose due, les suffrages d'un peuple grièvement attaqué, insignement outragé. Ne faudrait-il pas s'oublier, ne faudrait-il pas l'oublier, pour souscrire aux injures qui nous ont été dites publiquement, dans une gazette! — J'en appelle au public, j'en appelle à la population entière, et que l'on me dise, que l'on me prouve que j'ai tort: ce ne sera pas sans doute, par la lettre ou adresse que j'ai vue dans votre dernier N.°, qui en 1824, après avoir été insérée dans le *Montreal Herald*, nous outragea dans la Gazette de Québec, elle nous attaque de nouveau. Droits! Justice! que devenez-vous! Mais non, contemplons d'un œil tranquille ce chef-d'œuvre de politique et d'érudition; pesons ce docte écrit dans la balance de la justice.

D'abord, l'on voudra bien se rappeler que l'auteur de cette admirable lettre, Mr. Ogden, étant membre et représentant alors

au Parlement la ville des Trois-Rivières s'opposa en 1820 je crois, de concert avec trois Messrs. qui avaient le bonheur de penser comme lui, aux mesures que prenait au nom du pays, la Chambre d'assemblée pour empêcher que les Ministres que l'on avait mal informés, ne se rendissent aux instances d'un parti qui avait bien ses vues pour faire opérer l'Union du Haut avec le Bas-Canada, chose qui, je me flatte, sera en tems et lieux, développée à la satisfaction des intéressés, et peut être un peu trop clairement pour certaines personnes. L'on aura aussi occasion de connaître quelles furent les raisons de Mr. Ogden, pour vouloir, par une motion, induire la Chambre, à amalgamer ses idées avec celles de la population du Bas-Canada; l'on verra si un tel homme pouvait avoir en vue, le bien des Canadiens et par conséquent le bien de ses constituans! Qu'il suffise de dire, c'est la vérité et pour s'en assurer il ne s'agit que d'avoir recours aux journaux de la chambre d'assemblée, trente-un membres, dans toutes et chacune des mesures alors proposées, trente un membres amis du bien général, amis du pays, étaient contre l'union et en opposition à Messrs. Ogden, Oldham et Garden.

Mr. Ogden contraint, quelques tems après, par une mauvaise santé, de chercher sur une terre étrangère, ce que le climat de ce pays lui refusait (et en cela seul nous nous joignons, à ce Monsieur, pour prendre part à son affliction,) adressa aux électeurs des Trois-Rivières, une lettre en date du 20 août, 1823. Cette lettre, qui renferme des remerciemens, des assurances de dévouement, &c. nous sert à connaître parfaitement, abstraction faite de la preuve que nous en voyons dans les journaux de la chambre d'assemblée, la doctrine que ce Monsieur s'efforçait de propager alors. En parlant de l'Union, Mr. O. s'exprimait ainsi: —

“ En appuyant l'innovation proposée dans les Gouvernemens des deux Provinces, j'ai été nu Messieurs par la conviction intime de son importance pour votre prospérité; et en même tems que j'avoue franchement que mon opinion sur le sujet demeure la même, qu'il me soit permis de vous assurer que je regarde la mesure, comme devant procurer des avantages incalculables à tout vrai Canadien.”

L'on voit qu'il ne se cache pas de réitérer la certitude qu'il parait avoir que l'union aurait procuré à tout vrai Canadien, comme il le dit, de très-grands avantages. Ah! les grands avantages! pour tout vrai Canadien! Ce Mr. se trompe, il aurait dû dire pour le parti, ceux de détruire l'existence politique des Canadiens, qui, dans l'esprit de Monsieur, ne sont pas sans doute ses vrais Canadiens, comme la chose sera démontrée au grand jour de liberté. Chacun se rappelle qu'en 1824, l'élection de cette ville eut lieu, que MM. Bor-

thelot et Ranvozé recueillirent en leur faveur les suffrages, et que Mr. Ogden en fut, comme il faut espérer qu'il en sera encore une et pour la dernière fois qu'il s'adressera à nous, pour les efforts sans le succès. A son retour de l'Europe, Mr. O. jugea à propos d'adresser à ces mêmes électeurs, la lettre que je publie à eu occasion de lire dans votre dernier numéro. Je réfère à cet érudit écrit, chacun de vos lecteurs, afin de s'assurer si je leur ren impose, ou si je leur dis la vérité, et que tous décident si ce Mr. devait s'exprimer comme il a fait. La première phrase démontre la vue que l'intention de Mr. O. n'est pas de faire des complimens bien gracieux aux citoyens qui ont accordé leurs suffrages à Mr. Ranvozé et lui ont refusé leurs voix.

“ Si vous eussiez atteint votre objet,” dit-il dans sa phrase, Messieurs, ma conduite passée, comme votre représentant, est une garantie que j'aurais continué à répondre à la confiance reposée en moi, avec une vigilance et une fidélité scrupuleuse. Non pas certes, il se trompe grandement, si ce Mr. avait dit que sa conduite passée aurait du être la garantie qu'il aurait répondu à la confiance reposée en lui, à la bonne heure, mais il faut avouer que les garanties dans le cas actuel, retirent peu d'avantages des assurances du garant.

“ Vos concitoyens,” continue-t-il, “ ont cependant jugé à propos de ne pas avoir regard aux services de dix années, et la relation par laquelle nous avons été jusqu'ici liés est maintenant dissoute.” Ah! vraiment, c'est dommage que nous ayons perdu les avantages inestimables d'une liaison politique semblable! Ah! Messieurs les électeurs que vont devenir vos intérêts! Qu'allez-vous devenir vous-mêmes! Comment surtout exprimerez vous votre reconnaissance envers celui qui voudrait vous forcer, à élire un citoyen d'une autre ville et qui vous fait le beau compliment de vous croire trop simples, pour vous représenter vous-mêmes par le canal d'un citoyen des Trois-Rivières!

Si Mr. Ogden a rendu des services ou plutôt s'il a fait du bien aux Trois-Rivières, il n'a fait que son devoir; il s'y était engagé, ce serait avoir obligation à un homme de n'avoir pas opéré le mal, que de s'extasier sur des actions au point de franchir les bornes de la satisfaction. Mais Mr. O., car voilà le grand point, a-t-il été l'interprète fidèle des volontés du peuple, en faisant tous ses efforts pour faire unir le Haut et le Bas-Canada? Non. Voilà pourquoi, tout en reconnaissant qu'il a peut-être, sous d'autres rapports, fait ce à quoi il était obligé, s'y étant formellement engagé, les citoyens de cette ville qui savent ressentir l'injure qu'on leur a faite, et le mal qu'on a voulu leur faire, refusent de se faire représenter par un homme qui les